

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les Risques Majeurs à La Boissière



Numéros d'urgence

Mairie de La Boissière	04 67 55 40 59
Sapeurs pompiers	18
n° d'urgence européen	112
SAMU	15
Gendarmerie	17
CESML (Coopérative d'Electricité de St-Martin-de-Londres)	04 67 66 67 30



UNION EUROPEENNE





LE MOT DU MAIRE

La commune de La Boissière, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des personnes étant la première des priorités de la municipalité, nous avons souhaité disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important.

Vous avez entre les mains un DICRIM : « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ». Ce document vous présente de manière synthétique les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours.

Nous comptons sur vous.

Vous pouvez compter sur nous.

Le Maire, Jean-Claude CROS

SOMMAIRE

Le mot du Maire p 2

Le Plan Communal de Sauvegarde p 3

LES RISQUES

Le risque feu de forêts p 4-5

Le risque inondation p 6-7

Le risque de transport de matières dangereuses p 8-9

Les risques mouvements de terrain p 10

Comment serais-je alerté ? p 11

Les consignes générales de sécurité p 12

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) consiste à mettre en place une organisation efficace des services municipaux pour faire face à des crises majeures et exceptionnelles.

Ce document recense :

- **la nature des risques et leurs impacts sur la commune ;**
- **les moyens d'alerte** et d'information de la population ;
- **les moyens disponibles** sur la commune (en communication, hébergement, évacuation, ravitaillement, ...) ;
- **des mesures permettant un retour à la normale** une fois la crise terminée.

Il organise **la cellule de crise** selon le schéma suivant en définissant le « qui fait quoi » et le « comment faire ».



LA NOTION DE RISQUE MAJEUR

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Il se caractérise par sa **gravité**, de nombreuses victimes, d'importants dégâts matériels et des effets néfastes pour l'environnement ; aussi par sa **fréquence**, si faible que l'on pourrait être tenté de l'oublier. Pourtant, pour le risque naturel notamment, l'avenir est souvent écrit dans le passé, là où la terre a tremblé, elle tremblera encore, là où la rivière a débordé, elle débordera encore !

Sur la commune de La Boissière :

3 risques naturels : Feux de forêts, inondation, mouvement de terrain

1 risque technologique : transport de matières dangereuses



LE RISQUE FEU DE FORETS

Ses caractéristiques :

L'incendie de forêt est l'inflammation et la combustion de formations végétales qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. Les formations végétales sujettes aux incendies peuvent être des forêts, maquis, garrigues ou landes. Les conditions climatiques jouent un rôle majeur pour le départ d'un feu et sa propagation, la sécheresse estivale est ainsi la période la plus propice aux feux de forêts.

Sur la commune de La Boissière :

Le risque est relativement important sur la commune en raison de nombreux massifs (bois de Bringou, bois Nègre, bois de la Grande Taillade, etc.). Le territoire communal a connu de nombreux départs de feux depuis 1973. Le plus important étant celui du 23 juillet 1989 (50 hectares brûlés).



LES BONS REFLEXES !



AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel),
- Débroussailler autour des habitations,
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets, toitures.

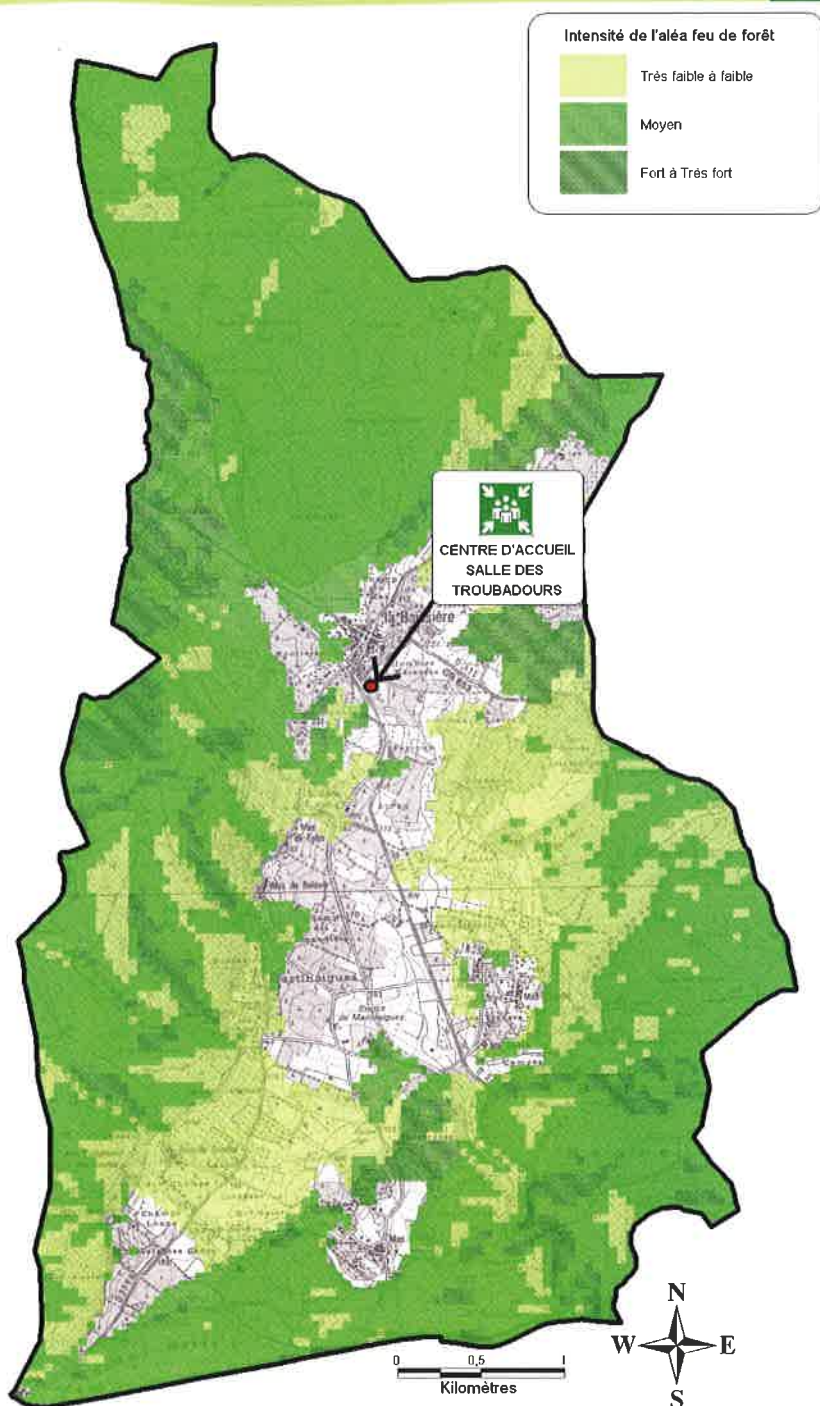


PENDANT :

- Si je suis témoin, informer les sapeurs-pompiers,
- Si je suis confronté à un incendie, chercher un abri en s'éloignant du feu
- Respirer dans un linge humide,
- Dans l'habitation : ouvrir le portail, fermer les bouteilles de gaz, fermer et arroser les volets, occulter les aérations.

APRES :

- Eteindre les foyers résiduels,
- Surveiller les éventuelles reprises de feu





LE RISQUE INONDATION

Ses caractéristiques :

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée en général par des pluies importantes et durables, ou intenses et brèves. Il existe 3 grands types de crues :

- Torrentielle, rapide et puissante
- De plaine, lente et prévisible
- Par ruissellement, en secteur urbain

Sur la commune de La Boissière :

La commune de La Boissière est traversée par trois ruisseaux : le ruisseau de Gassac, du Coulazou et des Cavaliers.

Le chemin rural n°23 est inondable en cas de crue du ruisseau des Grenouillères.



LES BONS REFLEXES !



AVANT :

- Mettre au sec les meubles, objets précieux, produits dangereux,
- Obstruer les entrées d'eau (portes, soupiraux, ...),
- Mettre à l'abri les véhicules,
- Faire une réserve d'eau potable.

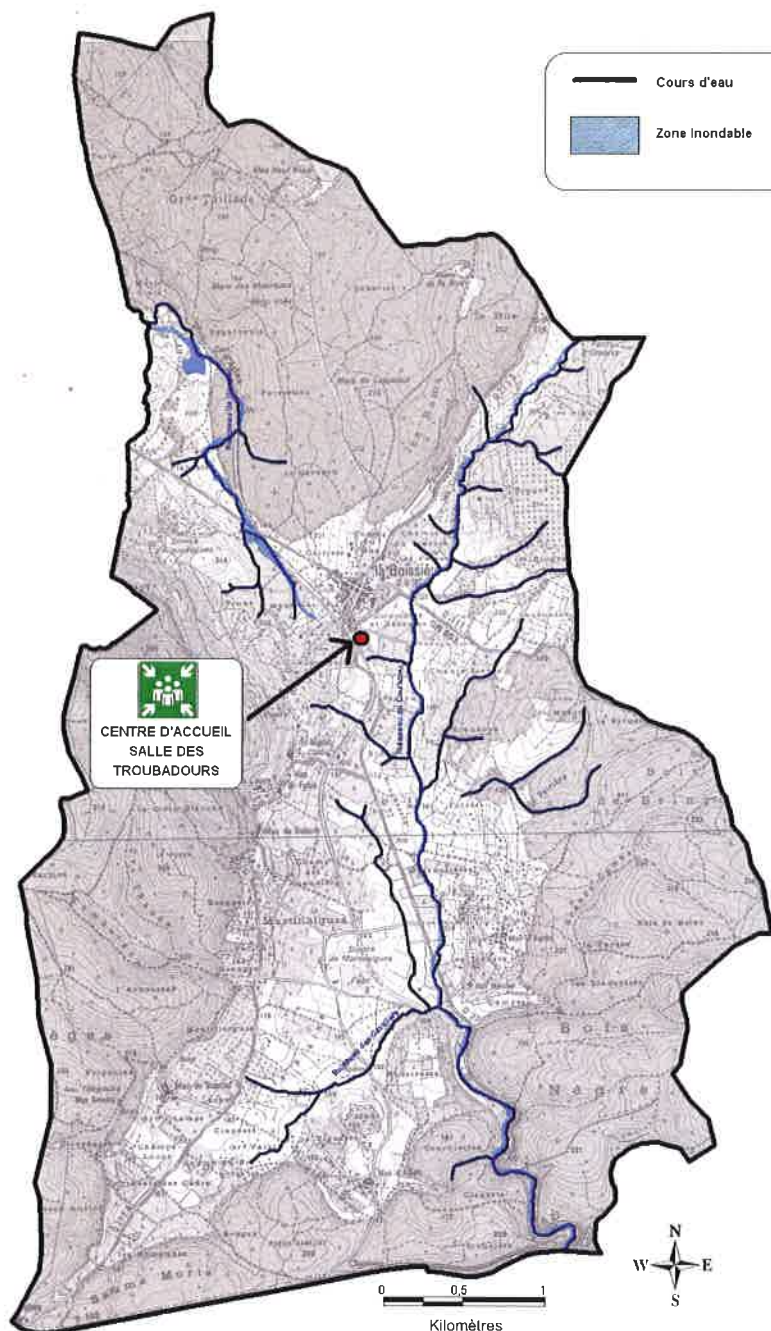
PENDANT :

- Refermer les portes, fenêtres et aérations,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Monter à l'étage avec une réserve d'eau potable,
- Ecouter la radio pour connaître l'évolution du phénomène,
- N'évacuer que si les autorités en donnent l'ordre.

APRES :

- Aérer les pièces,
- Chauffer dès que possible,







LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ses caractéristiques :

C'est le risque d'accident se produisant lors du transport de marchandises « dangereuses » par voie routière, ferroviaire, d'eau ou de canalisations. Le risque peut provenir d'une explosion, d'un incendie ou d'un dégagement de nuage toxique.

Sur la commune de La Boissière :

La commune est exposée au risque de transport de matières dangereuses par l'Autoroute A750 située en bordure sud de la commune. Peu d'enjeux sont présents au sein de cette zone.



LES BONS REFLEXES !



AVANT :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses.

PENDANT :

- Protéger, pour éviter un « sur-accident »,
- Baliser les lieux du sinistre, faire éloigner les personnes à proximité,
- Donner l'alerte aux pompiers, police ou gendarmerie, en précisant si possible les numéros présents sur la plaque orange,
- En cas de fuite du produit, ne pas toucher et quitter la zone de l'accident pour rejoindre un bâtiment et se confiner.

APRES :

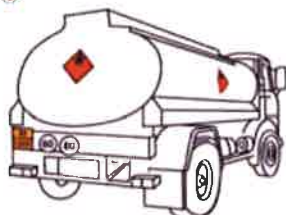
- Aérer le local à la fin de l'alerte.



33: très inflammable
1203: fuel domestique



Symbole de danger:
« liquide inflammable »

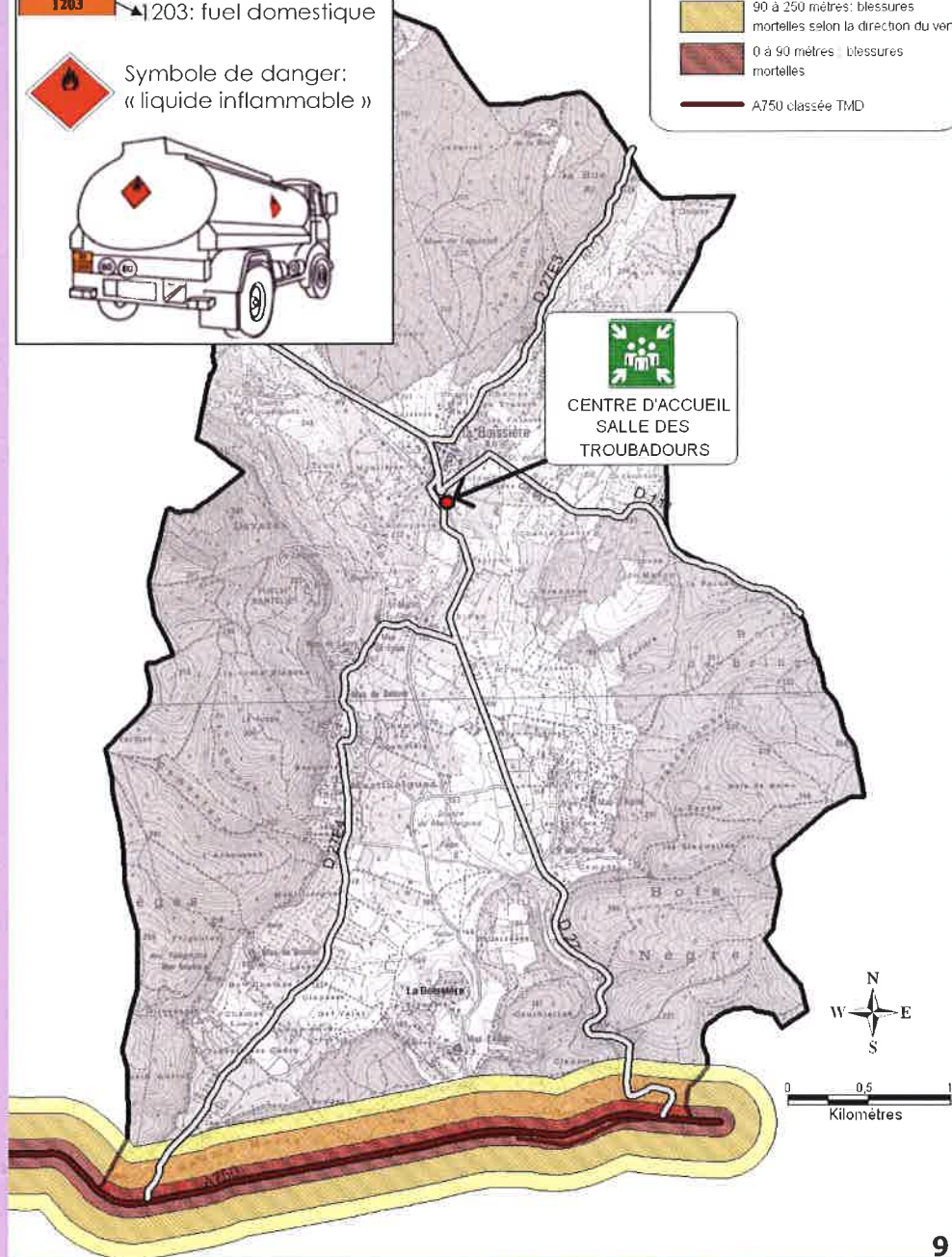


Zones d'impacts potentielles
autour d'un accident TMD
(explosion d'un camion citerne)

-  250 à 350 mètres : dommages observés
-  90 à 250 mètres : blessures mortelles selon la direction du vent
-  0 à 90 mètres : blessures mortelles
-  A750 classée TMD



CENTRE D'ACCUEIL
SALLE DES
TROUBADOURS





LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Définition :

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; en fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques, il peut se traduire par des glissements de terrain ou des chutes de blocs.

A La Boissière :

La commune de La Boissière peut potentiellement être touchée par des chutes de blocs au niveau de la route de St-Paul-et-Valmalle et du plan d'eau dit « Lac de la Bauxite ».



LES BONNS REFLEXES !



AVANT :

- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement les lieux,
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol.

PENDANT :

- S'éloigner de la zone dangereuse,
- A l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle.

APRES :

- Ne pas revenir sur les lieux,
- Empêcher l'accès au public,
- Evaluer les dégâts et prévenir les autorités.



COMMENT SERAIS-JE ALERTE ?

Si un phénomène se produit sur le territoire, le Maire a le devoir d'en informer la population. Dans le cadre du PCS, des procédures d'alerte à la population ont été mises en place. Ainsi la population peut être informée de différentes façons :

PHENOMENES	MOYENS D'ALERTE
 EN CAS DE FEU DE FORETS	 et  et  TELEPHONE + PORTE A PORTE + MEGAPHONE
 EN CAS D'INONDATION TORRENTIELLE	 et  TELEPHONE + MEGAPHONE
 EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN	 PORTE A PORTE
 EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	 TELEPHONE



LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

DANS TOUS LES CAS :



Écoutez la radio, vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.
France Bleue Hérault
Fréquence: 101.1



Ne téléphonez pas, ou en cas d'urgence uniquement, pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de **secours**.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



Coupez l'électricité et le gaz.



Évitez toute flamme ou étincelle, ne fumez pas, et éloignez-vous des secteurs dangereux.

Le "PACK SÉCURITÉ"

- ☐ Radio à piles
- ☐ Lampes de poche
- ☐ Matériel de confinement (scotch, draps, ...)
- ☐ Nourriture et eau
- ☐ Couvertures, Vêtements

A EMMENER AVEC VOUS !

- ☐ Papiers personnels
- ☐ Médicaments

S'INFORMER !

La **vigilance MétéoFrance** est une vigilance météorologique à l'échelle départementale, mise à jour quotidiennement, permettant de qualifier l'impact potentiel d'un événement climatique sur un département.



www.meteo.fr : site de Météo-France